

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

***PRÉFECTURE, CABINET DU PRÉFET,
DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA DEFENSE PASSIVE***

**Défense Passive, frais d'occupation, surveillance et
protection des lignes ferroviaires par l'ennemi**

1918-1944

Répertoire numérique détaillé

298 W

réalisé par
Inès GUÉRIN, attaché administratif

sous le contrôle scientifique de
Anne LEJEUNE, conservateur général du patrimoine, directrice

Amiens, 2024

Sommaire

Introduction	page 3
<i>Présentation du versement</i>	
<i>Intérêt historique du versement</i>	
<i>Communicabilité</i>	
Bibliographie et sources complémentaires	page 6
Répertoire numérique détaillé	page 10
Tableau de concordances	page 14

INTRODUCTION

PRESENTATION DU VERSEMENT

Le versement de la Préfecture (4^e Division, 2^e Bureau) a été retrouvé en série R par le responsable de série, coté provisoirement en 99R et désormais 298W (cf. table de concordances). Il semble avoir été versé par la Préfecture très rapidement après la fin de la seconde guerre mondiale et analysé sommairement par un agent des Archives départementales.

Composé à l'origine de 23 articles, puis de 19 articles après regroupement de cotes, ce fonds de 1,20 mètre linéaire traite de la politique de protection des populations civiles contre les bombardements aériens, appelée Défense Passive, au cours de la période 1918-1944 (298W1-15), des frais d'occupation pour la période 1940-1941 (298W16) et enfin, de la surveillance et de la protection des lignes ferroviaires par l'ennemi entre 1940 et 1944 (298W17-19).

Historique du fonds

La politique du service de Défense Passive

L'organisation départementale de la Défense Passive (DP) est promulguée par une première loi, celle du 8 avril 1935, puis définie par le Règlement d'administration publique du 30 janvier 1939 et décrite dans la circulaire ministérielle du 5 mai 1939 émanant de la Direction de la DP. Elle est préparée et réalisée dans chaque département par le Préfet avec le concours des maires, en liaison avec l'autorité militaire et sous la haute autorité du Ministre de la Défense Nationale qui peut, à dater du décret de mobilisation nationale, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs aux généraux commandant les Régions militaires. Dans ce cadre, les établissements de 1^{ère} catégorie¹ doivent assurer eux-mêmes leur protection contre les attaques aériennes et préparer dès le temps de paix la diminution de leur vulnérabilité (sur instructions du Préfet via le maire).

Pour l'exécution des mesures de DP, les préfets et maires ont comme attribution la préparation des plans de mise à l'abri, la préparation et l'exécution des travaux immobiliers (fixés par décrets du 12 novembre 1938 et 24 février 1939).

Moyens : mobilisation et réquisition

Afin de garantir son application sur le territoire sont mises à leur disposition des personnes chargées des fonctions de directeur de la DF (défense française) départementale ou urbaine, de chefs de service et de chefs de formation.

La mobilisation nationale se traduit, elle, par la centralisation des demandes d'engagement volontaire par le Bureau spécialisé de la Défense Passive et de la Mobilisation nationale du cabinet du Préfet sur la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation de la Nation pour le temps de guerre. L'arrêté ministériel du 30 janvier 1939 liste les fonctions de Défense Passive pour lesquelles sont reçus les engagements volontaires. Les actes d'engagement sont ainsi réalisés dans les services de la DP en trois exemplaires, dont un est remis à l'intéressé, un au chef de la DP aux ordres

¹ Donne un état du type d'établissement et d'entreprises sur le territoire samarien pour cette période.

duquel l'engagé sera appelé à servir et un dernier aux archives de la Préfecture (direction départementale de la DP) signé par le maire par délégation du préfet (constituant cette collection, cotes 298W2-9). Le volontaire peut s'engager individuellement ou au titre des équipes civiques du Mouvement prisonnier, des équipes d'urgence Croix-Rouge (dont le directeur est délégué pour le Préfet de la Somme) ou des équipes nationales de Jeunesse. Il a également possibilité de servir la DP dans la commune, le canton ou le département. Il peut choisir d'exercer de préférence une fonction dans le service des premiers secours, sanitaire, lutte contre l'incendie, d'ordre, de déblaiement, de liaison ou de protection contre le gaz.

Concernant les moyens matériels mis à disposition de la cause, le droit de réquisition des immeubles ou locaux destinés à l'hébergement des dispersés et des réfugiés est délégué par le Préfet aux maires du département (article 5 du décret du 28 novembre 1938).

La Défense Passive dans la Somme

Dans la Somme, les chefs de service DP départementaux sont nommés par arrêté préfectoral du 9 juin 1939 dans les villes d'Amiens, Abbeville, Albert, Corbie, Doullens, Montdidier et Péronne. Il existe plusieurs sections : abris-tranchées-déblaiement-transport, dispersion, incendie, détection et désinfection, police-guet-alerte-extinction des lumières.

Des exercices (cote 298W10) sont régulièrement effectués afin de vérifier l'efficacité des mesures de protection et de sauvegarde prévues pour la population civile. Ils permettent en particulier de s'assurer que les plans de DP sont en état de fonctionner dans des conditions satisfaisantes et de déterminer éventuellement les améliorations qu'il conviendrait de leur apporter. Ils ont également pour but de vérifier l'efficacité du plan départemental des transmissions, du plan d'extinction des lumières, du plan de secours établi par l'Inspecteur départemental d'Hygiène et du plan de dispersion, de s'assurer que toutes les affiches sont en place, d'expérimenter l'éclairage normal de guerre et les procédés permettant de passer à l'éclairage d'alerte, de tester les procédés sonores prévus pour la diffusion de l'alerte, de faire jouer le plan de Défense Passive (mise à l'abri, lutte contre l'incendie et les premiers soins) à l'échelle communale et des établissements de 1^{ère} catégorie.

Frais d'occupation (297W16)

Les frais d'occupation sont gérés par le service de main d'œuvre dépendant du ministère de la Guerre : ces documents mettent en exergue l'ensemble des dépenses relatives à l'occupation et donnent des indications précises sur les conditions de vie des troupes allemandes.

INTERET HISTORIQUE DU VERSEMENT

Ces documents constituent une source essentielle sur la guerre et sa préparation, éclairant le lecteur sur les principales clés de la réglementation et d'organisation locale de la Défense Passive, à la fois sous son aspect théorique (plan de défense) mais également pratique (personnel, locaux, secours...).

Ils illustrent ainsi le contexte et le climat durant la période 1918-1944 et la manière dont le gouvernement se saisit de la protection sur l'ensemble du territoire, notamment dans les communes et au sein des établissements de 1^{ère}

catégorie. Le lecteur pourra percevoir à travers l'analyse de ces archives toute la difficulté de la mise en œuvre et de l'impact sur l'organisation municipale ou le travail en entreprise.

Les documents cotés 298W17-19 illustrent, quant à eux, le degré de connaissance du réseau ferroviaire par l'ennemi, évoquant ainsi l'anticipation dont on put faire preuve les Allemands dans leur préparation de la guerre, passant notamment par le recueil d'informations, ce qui leur donnait un temps d'avance sur les Alliés.

COMMUNICABILITE

Il convient de rappeler qu'au terme du code du patrimoine, les archives publiques sont communicables de plein droit. De plus, à la suite de l'arrêté conjoint du ministre de l'Intérieur et du ministre de la Culture et de la Communication en date du 29 avril 2002 et de celui du 24 décembre 2015² portant l'ouverture des archives relatives à la seconde guerre mondiale, la consultation des fonds d'archives publiques concernant la seconde guerre mondiale a été ouverte par une dérogation générale aux délais usuels de communicabilité.

La communicabilité des liasses de ce versement est donc immédiate.

² Arrêté du 24 décembre 2015 portant ouverture d'archives relatives à la seconde guerre mondiale - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

Bibliographie

Ouvrages généraux

BLANC Brigitte, ROUSSO Henry, de TOUTIER-BONAZZI Chantal. *La seconde guerre mondiale. Guide des sources conservées en France 1939-1945.* – Paris : Archives nationales, 1994. [cote aux Archives de la Somme : 8°2740]

ERLANDE-BRANDENBURG Alain. *La seconde guerre mondiale. Guide des sources conservées en France. 1939-1945.* – Paris : Archives Nationales, 1994.

Larousse de la Seconde guerre mondiale. – Caen : Larousse, 2004. [4°1970]

MASSON Philippe, KEEGAN John. *Grand atlas de la seconde guerre mondiale.* – Paris : Larousse, 1990.

MICHEL Henri. *La seconde guerre mondiale.* – Paris : PUF, 2001. [8°3473]

MURRACCIOLE Jean-François (dir.), PIKETTY Guillaume (dir.). *Encyclopédie de la seconde guerre mondiale.* – Paris : Robert Laffont, ministère de la Défense, 2015.

Défense Passive

Aide-mémoire pour la préparation de la Défense Passive dans les établissements désignés pour assurer eux-mêmes leur protection contre les attaques aériennes, Paris, Imprimerie nationale, 1939.

Patrick DALMAS, *Histoire des sapeurs-pompiers français*, n°3116, Presses universitaires de France, collection « Que sais-je ? », 1998.

Général DAUDIN, *Notice provisoire relative à la réalisation en temps de guerre des installations de mise à l'abri de la population*, Paris, Imprimerie nationale, 1940.

« Défense Passive : feu et sécurité », dans *Gaz de combat*, Paris, Baillières, 1935.

Docteur GENAUD, *Le chef d'îlot et le « bombardé aérien » : manuel de Défense Passive...*, Issy-les-Moulineaux, 1940.

Charles GIBRIN, *10 causeries radiodiffusées sur la protection familiale contre les bombardements et le souffle*, Paris, Lavauzelle, 1943.

Charles GIBRIN, *Défense Passive organisée. Personnel et matériel.* – Paris : Dunod, 1936. [8°5181]

Louis GONDRET et Maxime ROUX, *Le livre d'or de la Défense Passive de la Ville de Marseille*, Marseille, éditions Leconte, 1956. *Instruction pratique sur la Défense Passive*, Paris, Imprimerie Nationale, 1939-1940.

Instruction pratique sur la Défense Passive contre les attaques aériennes, Paris, Imprimerie nationale, 1939.

Yannick JACQ, *La Défense Passive à Amiens dans les années trente*. Mémoire de Maîtrise Histoire Université Picardie Jules Verne. – Amiens : UPJV, 1999. [4°2661]

Législation de la Défense Passive : principaux textes (juillet 1938-juillet 1939), Paris, Imprimerie Lahure, 1939.

Ministère de la défense nationale et de la guerre, Direction de la Défense Passive, *Instruction provisoire sur la lutte passive : les incendies provoqués par les bombardements aériens*, Paris, Imprimerie nationale, 1938. [Br1692]

Ministère de la défense nationale et de la guerre. Inspection générale et direction de la Défense Passive (section sanitaire), *Notice du 31 mars 1938 concernant l'organisation et le fonctionnement des services sanitaires en matière de Défense Passive.* – Paris : Impr. Nat., 1943. [8°51]

Ministère de la défense nationale et de la guerre, Direction de la Défense Passive, *Instruction sur la Défense Passive. Annexe 3 : les gaz de combat. Protection individuelle contre les gaz de combat.* – Paris : Impr. Nat., 1940. [Br1694]

Ministère de la défense nationale et de la guerre, Direction de la Défense Passive, *Instruction pratique sur la Défense Passive. Annexe n° 2 : guet civil local, extinction des lumières, alerte.* - Paris : Impr. Nat., 1939. [Br1693]

Présidence du Conseil, *Organisation générales de la nation pour le temps de guerre. Documents officiels à jour au 1er juin 1939.* – Paris : Berger-Levrault, 1939. [8°52]

Sources complémentaires

Archives nationales

Série F. Versements des ministères.

F7. Police générale.

- Service national de la protection civile.

770120. Art. 1. Organisation de la Défense Passive, puis de la protection civile (1939-1963).

Art. 38-69. Protection générale en temps de guerre, exercices d'alerte, protection sur place, réfugiés, localités désignées par la Défense Passive, secteurs menacés (1939-1968).

F21. Beaux-Arts.

- Spectacles et musique.

F21 5172-5174. Bâtiments et matériel, Défense Passive.

- Enseignement et Manufactures.

F21 7465-7471. Affaires relatives au temps de guerre, Défense Passive et mesures de protection.

F90. PTT.

- Poste. 790308 : Art. 1959. Défense Passive (1923-1939).

Série AJ. Fonds divers.

- AJ16 Académie de Paris. AJ16 7111-7115. Guerre de 1939-1940, Défense Passive.

AJ16 7124. Bâtiments et travaux, Défense Passive (1935-1945).

- AJ37 Conservatoire national de musique et d'art dramatique.

AJ37 486. Bâtiments et matériel, Défense Passive (1936-1945).

- AJ52 École nationale supérieure des Beaux-Arts

AJ52 807. Administration de l'école pendant la guerre, Défense Passive (1934-1940).

- 61 AJ École normale supérieure.

61 AJ 105-108. Fonctionnement de l'école durant la seconde guerre mondiale, Défense Passive (1939-1944).

Série AP, archives personnelles et familiales.

- 451 AP fonds François de La Rocque.

451 AP/201-209. Volontaires de la Défense Passive (1939-1940).

451 AP/231-272, 274-282. Auxiliaires de la Défense Passive et artisans du devoir patriotique (1936-1946).

Service historique de l'armée de Terre

Série N. Troisième République

- 2 N Conseil supérieur de la défense nationale (CSDN) et organismes dérivés (1897-1939).

2 N 20-25 Comité permanent de défense nationale (1936-1939).

2 N 27-263 Secrétariat général permanent de la défense nationale (1921-1946).

- 5 N Cabinet du ministre (1872-1940).

5 N 577-585

Section de Défense nationale

- 6 N Fonds particuliers.

6 N 300-348 Service de défense nationale (1921-1940) ; Défense Passive.

Archives départementales de la Somme

Archives publiques

Série W

Pour des questions de place, cette liste de référence n'est pas exhaustive. Le lecteur pourra se rapporter au guide des sources relatives à la Seconde Guerre mondiale conservées aux Archives départementales de la Somme :
<https://archives.somme.fr/page/-archives-1939-1945-guide-de-1998->

Cabinet du préfet.

26 W Occupation allemande et libération. 1940-1962

255 W Sécurité et surveillance, affaires politiques, aménagement du territoire, économie, défense et armée, culture et sport, chasse. 1923-2018

A réserver en ligne préalablement à la consultation en salle de lecture

Sous-préfecture de Péronne.

1364 W Personnel, personnel médical, prix, police, ravitaillement, affaires économiques et sociales, Défense Passive, presse. 1940-1966

Voir également la presse, notamment la presse locale, vecteur de circulation informationnelle pour les comités.

Répertoire numérique détaillé

DEFENSE PASSIVE.		
298W1	Organisation générale de la Nation pour le temps de guerre, protection de la population, du matériel et du personnel des entreprises, mise en place sur le territoire, instructions pratiques aux populations et entreprises notamment par le secrétariat général permanent de la Défense Passive (Préfecture de Police), constitution des dossiers réglementaires des engagements volontaires au titre de la mobilisation nationale, fonctionnement des administrations et des services publics ainsi que des établissements, exploitations ou services travaillant dans l'intérêt de la nation, réquisition de locaux, immeubles et automobilistes en cas de guerre ou en période de tension ou de mobilisation ainsi que du personnel de défense, fonctionnement des municipalités en cas de mobilisation, collaboration des groupements privés, nomination des chefs de service DP départementaux, recrutement du personnel de complément, réglementation de la circulation, protection des installations contre les dangers aériens, consignes : <i>Notice clinique et thérapeutique de l'intoxication par les gaz</i> (1918), <i>Défense de la population civile contre la menace toxi-asphyxiantes des attaques aériennes</i> (1935), <i>Instruction pratique sur la Défense Passive contre les attaques aériennes</i> (1936), <i>L'organisation et le fonctionnement des services sanitaires en matière de Défense Passive</i> (1943), instruction et circulaire ministérielle dont <i>Instruction du 31 mai 1939 relative à l'organisation de la Défense Passive</i> , formulaire vierge d'ordre de réquisition individuelle, recueil des actes administratifs (9 avril 1938), formulaire vierge de demande d'engagement, modèle vierge de questionnaire relatif à une demande d'engagement, notice technique sommaire concernant les masques délivrés à la population civile (1938) et à la mise à l'abri de la population (1938), modèle de lettre et d'avis de réquisition, arrêté ministériel, note de service, <i>Guide du sauveteur lors des bombardements</i> (1944), sommaires de conférences sur la DP (enseignement secondaire, 1939), <i>Bulletin documentaire « Procivil »</i> n°2 septembre 1939, budget départemental des recettes et des dépenses (exercice 1940), liste des membres des équipes nationales de la Jeunesse (lieu de stationnement et effectif).	1918-1944
298W2-9	Engagement dans les services de la DP ³ inscrit au registre des engagements de la Direction Départementale de la DP : acte d'engagement, certificat d'aptitude physique, bordereau d'envoi, formulaire de demande d'engagement volontaire, autorisation paternelle/maritale, liste nominative du personnel ayant souscrit un engagement volontaire. <i>Classé par numéro d'enregistrement de l'acte.</i>	1944
	298W2	N°500-1000.
	298W3	N°1001-1499.
	298W4	N°1500-2000.
	298W5	N°2001-2498.

³ Fixé par la loi du 11 juillet 1938 sur l'Organisation générale de la Nation pour le temps de guerre et les décrets 5 et 30 janvier 1939.

	298W6	N°2500-3000.	
	298W7	N°3001-4000.	
	298W8	N°4001-5000.	
	298W9	N°5001-6000.	
298W10	Exercices d'extinction des lumières et alerte, essai de transmission d'ordre urgent du 10 avril 1935, du 26 avril 1937, des 29 et 30 juin 1937, organisation et communication auprès des destinataires prévus au plan départemental (communes et établissements de 1 ^{ère} catégorie), relation avec la direction générale de la sûreté nationale du ministère de l'intérieur (direction de la Police du Territoire et des Etrangers, 4 ^e bureau, sécurité nationale), le cabinet du Préfet, la gendarmerie, les PTT (Postes, Télégraphes et Téléphones), l'autorité militaire, contrôle par l'aéronautique, contrôle de la mise en application dans les communes et centralisation du retour d'expérience, instructions et comptes-rendus au ministère de l'intérieur : arrêté préfectoral, journal de mobilisation, compte-rendu des communes, rapport du chef d'escadron, note de service, communiqué de presse, coupures de presse, affiche ⁴ , extrait du registre aux arrêtés municipaux, correspondance (dont réponse des maires).		1935-1937
298W11	Plan de dispersion : note de service précisant la répartition de la prise en charge de la population en cas de bombardement, liste des abris anti-aériens. <i>Classé par canton et par brigade. Contient par commune l'emplacement des abris, leur nature (en sous-sol ou bâtiment), leur contenance.</i>		s.d.
298W12-14	Détenteurs des postes de radioélectriques privés de réception, transmission par le ministère des Postes, Télégraphes et Téléphones, direction de la Somme, des déclarations de modification au préfet envoyées par les bureaux de poste pour mise à jour des listes. <i>Contient, par personne, les informations suivantes : nationalité, adresse et emplacement du poste, catégorie, date de la déclaration, date de la résiliation ou du transfert, observations.</i>		1939-1940
	298W12-13	Listes. <i>Classé par ordre alphabétique des bureaux.</i>	1933-1940
	298W12	Abbeville-Doullens.	
	298W13	Epehy à Ytres.	
	298W14	Tableau des demandeurs : liste nominative. <i>Classé par ordre chronologique de demande.</i>	1939-1940
298W15	Réponse à l'arrêté concernant les restrictions apportées à l'usage des		1939

⁴ L'affiche informant la population de l'exercice du 26 avril 1937 a été extraite, pour des raisons de conservation, et cotée 298W_CP_10/1. Une affiche identique a été laissée dans la liasse.

	communications radioélectriques, état nominatif des détenteurs qui n'ont pas déjà déclaré leurs appareils à l'administration des PTT, instruction : liste nominative. <i>Classé par canton.</i>		
Frais d'occupation			
Préfecture 3^e division 3^e bureau			
298W16	Réquisitions allemandes (dépense du personnel, de fourniture, de matériel, de logement et de cantonnement, travaux d'entretien et de réparation bâimentaire, matériaux), paiement des frais d'occupation dû par les services déconcentrés (Préfecture, Département, sous-préfecture) sur ordre des autorités allemandes : mandat, factures, arrêté préfectoral, ordre de service, état des frais de déplacement, état des sommes dues, mémoire des travaux exécutés, état récapitulatif des sommes à payer par le receveur municipal aux habitants des localités occupées, bon de caisse issu du ministère de la Défense nationale et de la Guerre, correspondance (mandats n°0-500) <i>Classé par numéro de mandat.</i>	1940-1941	
Surveillance et protection des lignes ferroviaires par l'ennemi			
<i>Documents provenant de l'administration allemande, en langue allemande.</i>			
	298W17	Organisation des transports des hommes et des marchandises : carte des stations au départ de Paris nord, plan d'ensemble des opérations d'urgence, rapport sur l'organisation des usines samariennes (nombre de travailleurs, type de production, distance des gares) (1943-1944). Aide à l'itinéraire pour les opérations d'urgence, état des correspondances : plan de circulation (1943-1944). Centre d'alerte, travaux sur les voies pour déviation, inspection et mouvement, lutte contre le sabotage : attestation d'engagement des salariés tenus au secret, liste des salariés, liste de vérification des arrivées de trains sur les lignes (les documents semblent codés) (1941-1944).	1941-1944
	298W18	Sabotage des lignes et trains, mesures à prévoir, notification du mouvement des transports, relation avec le bureau d'inspection ferroviaire, recrutement des informateurs, évaluation des communications d'espionnage, opération ferroviaire en cas de combat, surveillance de la propagande ennemis : liste des employés comme combattants, rapport, note de service, carte.	1941-1944
	298W19	Surveillance et protection des voies de chemin de fer, réquisition de personnel, organisation du trafic, protection des transports de matériel militaire et de fret : note de service, correspondance (1942-1944). Contrôle ferroviaire des services d'exploitation et de construction, surveillance des lignes en partance de Paris nord et des locomotives de manœuvre, détournement des trains, détermination des horaires	1940-1944

		à déployer, mise en œuvre des opérations d'urgence : plan d'opération dans les gares du département, annuaire des gares, état des lieux de l'entretien des lignes, cartes (dont indication des stations de surveillance et des postes de contrôle et effectifs des services d'exploitation), schéma de gabarit de chargement, annuaire des installations et camps militaires importants pour les opérations françaises (1940-1944).	
--	--	---	--

Tableau de concordances

Ancienne cote	Nouvelle cote
99R333281	298W1
99R333282	en lacune
99R333283	en lacune
99R333284	298W2
99R333285	298W3
99R333286	298W4
99R333287	298W5
99R333288	298W6
99R333289	298W7
99R333290	298W8
99R333291	298W9
99R333292	298W10
99R333293	298W11
99R333294	en lacune
99R333295	298W12
99R333296	298W13
99R333297	298W14-15
99 R 333298	298W16
99 R 333299	298W16
99R334012	298W17
99R334013	298W18
99R334014	298W19
99R334015	298W19